

par un tribunal quelconque, quelque compétent ou important qu'il puisse être, j'ai le sentiment bien net que le processus administratif pourrait alors être paralysé.

Enfin, ce projet de loi ne tient pas suffisamment compte du principe généralement accepté que l'opération efficace d'un service public exige une liberté complète d'expression, de même qu'une liberté de communication entre les membres de l'administration, aux divers paliers, et spécialement des fonctionnaires inférieurs à l'égard de leurs supérieurs. Je crois que le contraire pourrait nuire à l'efficacité de tout notre régime administratif, tel que nous le connaissons.

Il appartient au pouvoir exécutif, qui est en possession de toutes les informations pertinentes, de décider si l'intérêt national ou la sécurité publique exigent que certains documents, certains actes, ne soient pas affichés sur la place publique.

Je crois, en plus, qu'il ne serait pas légitime, pratique ou ni même rationnel de transférer cette décision, dans tous les cas, à quelque tribunal que ce soit, malgré le grand respect que j'ai pour nos cours de justice.

Il est logique de penser qu'une personne, citoyen et contribuable, puisse avoir droit d'accès à certains documents l'intéressant d'une façon particulière, mais de là à lui dévoiler sans discernement certains renseignements qui concernent les autres, alors que cela pourrait peut-être causer un préjudice à ces derniers, je crois qu'il y a un principe de prudence à respecter, en étudiant le présent projet de loi.

Ce bill accorderait enfin au public des droits plus étendus que ceux qui sont exercés par le Parlement lui-même, suivant une coutume et une tradition qui remontent très loin.

Monsieur l'Orateur, pour toutes ces diverses raisons et malgré le but louable poursuivi par l'honorable député, je crois qu'il est très dangereux d'adopter le présent projet de loi, surtout dans sa forme actuelle. J'espère qu'à la prochaine session, l'honorable député pourra présenter un autre bill qui sera plus applicable et que la commission qui a été nommée par le gouvernement par le très honorable premier ministre aura présenté son rapport, alors que les députés seront plus en mesure de se prononcer sur cette importante question des relations et des communications qui doivent exister entre le gouvernement et le public en général.

[Traduction]

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Le préopinant s'est montré favorable au principe du projet,

[M. Forest.]

mais il a critiqué la structure du bill et les méthodes préconisées. Le député permettrait-il un renvoi au comité compétent, qui étudierait cette structure et ces méthodes.

[Français]

M. Forest: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que la décision soit la mienne. De plus, je crois que nous devrions attendre, comme je l'ai mentionné à la fin de mes remarques, le rapport qui doit être présenté—le très honorable premier ministre l'a spécifié—dans quelques mois par des experts en la matière, qui pourront nous faire des suggestions pertinentes sur la façon d'améliorer les communications et les renseignements qui doivent exister entre le gouvernement et le public en général.

[Traduction]

M. Robert McCleave (Halifax-Est-Hants): Même si je ne le fais que brièvement, monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat et d'appuyer la proposition de mon honorable ami de Surrey (M. Mather). Comme moi, il a été journaliste. Je soupçonne qu'il a passé bien des heures difficiles à essayer de franchir les murailles massives qui protègent les divers fiefs de ce pays pour savoir ce qui se passait réellement. Sa mesure s'inspire de la curiosité naturelle du journaliste; c'est tout à son honneur. J'ai été intrigué par la note explicative où mon honorable ami affirme que sa proposition donne force de loi à la règle parlementaire fondamentale de Bentham selon laquelle les affaires publiques doivent être dirigées publiquement. Pour la gouverne de mes amis, les vis-à-vis, il s'agit de Jeremy Bentham, un des plus grands philosophes du libéralisme. Avant de mourir il demanda que son corps fut conservé, embaumé et exposé en public pendant bon nombre d'années. Je préfère de beaucoup la thèse vieillotte de Bentham et ses relents de libéralisme à celle qui se dégage du discours que nous venons d'entendre en cette enceinte.

• (6.30 p.m.)

Je crois que la règle selon laquelle les affaires publiques doivent être menées publiquement est équitable et qu'elle devrait trouver des partisans parmi ceux qui appuient ladite société juste. J'ai remarqué que le leader du gouvernement à la Chambre était ici, du moins au début du débat. En ces temps étranges, le leader du gouvernement n'est pas tenu d'être constamment avec nous, mais il était au moins ici pour écouter le député de Surrey (M. Mather), qui a présenté ce que je considère comme un plaidoyer juste et éloquent en faveur de son bill. Je demanderais au député